

profitant éventuellement des délits commis par ces malades, les hospitalise systématiquement jusqu'à promulgation d'une nouvelle loi, dans les asiles ou services consacrés à l'assistance des aliénés dangereux ou criminels.

*Gaz. Hebdomadaire.*

---

### **La douche nasale.**

---

Par le DR LUBLINSKI.

La douche nasale peut être un moyen de nettoyage au cours d'un traitement local du nez, mais ce n'est jamais un moyen thérapeutique en soi ; le danger de pénétration dans l'oreille et dans le sinus est si grand, qu'il n'est pas permis d'user de la douche nasale sans recommander les plus grandes précautions : pression faible, température de 20° 25°, pénétration par la narine la moins libre afin que l'écoulement se fasse sans obstacle, interdiction absolue de la douche quand l'obstruction est bilatérale, interruption du jet quand le patient éprouve le besoin de faire un mouvement de déglutition. Chez les enfants ou dans les cas où la trompe d'Eustache ne se ferme pas bien, il faut remplacer la douche par la pulvérisation. Après le lavage il ne faut pas se moucher, ni subir de douches d'air, ni s'exposer au froid afin d'éviter un gonflement de la muqueuse.

*Annales des maladies de l'oreille, du larynx.*

---

### **Contribution au traitement de l'hydrocèle.**

---

Par M. Ugo ARTURO BETTI (d'Arrezzo).

L'auteur rapporte deux observations d'hydrocèle dans lesquelles il fit une ponction exploratrice de 1 centimètre cube de liquide, avec une seringue de Pravaz, dans le but de confirmer son diagnostic.

Dans les deux cas les malades guérirent rapidement sans autre traitement.

M. Betti conclut de ces faits, que l'on doit dans toutes les hydrocèles pratiquer l'aspiration d'une petite quantité du liquide au moyen d'une ponction exploratrice. On a là un moyen simple et sans danger qui dans